

## Conseil départemental du Morbihan

Restructuration des sanitaires  
au collège Beg Er Vil à Quiberon

### PROCÉDURE ADAPTÉE OUVERTE

Conseil départemental du Morbihan, M. le Président, 2, rue Saint-Tropez, BP 400,  
56009 Vannes cedex, tél : dfg.marches@morbihan.fr  
Web : <https://www.morbihan.fr/>  
Siret 225 600 014 00016.

**Groupement de commandes** : non.

L'avis implique un marché public.

**Objet** : restructuration des sanitaires au collège Beg Er Vil à Quiberon.

**Référence acheteur** : TRAV22BEGERVIL.

**Type de marché** : travaux.

**Procédure** : procédure adaptée ouverte.

**Technique d'achat** : sans objet.

**Lieu d'exécution** : 28, rue de Saint-Clément, 56170 Quiberon.

**Description** : chaque lot fera l'objet d'une attribution séparée.

Les prestations sont réglées par des prix forfaitaires.

**Classification CPV** : Principale : 45214200, travaux de construction de bâtiments scolaires.

**Forme du marché** :

**Prestation divisée en lots** : oui.

**Les variantes sont exigées** : non.

Lot 1 : démolition, désamiantage. CPV 45262660.

Lieu d'exécution : 28, rue de Saint-Clément, 56170 Quiberon.

Lot 2 : cloisons, plafonds, menuiseries bois. CPV 45421152.

Lieu d'exécution : 28, rue de Saint-Clément, 56170 Quiberon.

Lot 3 : carrelage, chapes, faïence. CPV 45431000.

Lieu d'exécution : 28, rue de Saint-Clément, 56170 Quiberon.

Lot 4 : menuiseries extérieures. CPV 45421000.

Lieu d'exécution : 28, rue de Saint-Clément, 56170 Quiberon.

Lot 5 : peinture. CPV 45442100.

Lieu d'exécution : 28, rue de Saint-Clément, 56170 Quiberon.

Lot 6 : électricité courants forts et faibles. CPV 45311200.

Lieu d'exécution : 28, rue de Saint-Clément, 56170 Quiberon.

Lot 7 : ventilation, plomberie sanitaire. CPV 45330000.

Lieu d'exécution : 28, rue de Saint-Clément, 56170 Quiberon.

**Conditions de participation** :

**Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat** : aptitude à exercer l'activité professionnelle.

**Liste et description succincte des conditions** : la liste des pièces de la candidature figure au règlement de la consultation.

**Marché réservé** : non.

**Réduction du nombre de candidats** : non.

**La consultation comporte des tranches** : non.

**Possibilité d'attribution sans négociation** : oui.

**Visite obligatoire** : non.

**Critères d'attribution** : offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif).

**Renseignements administratifs** : voir le règlement de la consultation.

**L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur** : oui.

**Présentation des offres par catalogue électronique** : interdite.

**Remise des offres** : 22 septembre 2022 à 12 h 00 au plus tard.

**Renseignements complémentaires** : à titre indicatif, la durée des travaux est de 13 semaines, hors période de préparation de 1 mois. Le début des travaux est prévu en décembre 2022, la période de préparation en novembre 2022.

**Envoi à la publication le** : 22 août 2022.

**Pour retrouver cet avis intégral, déposez un pli, allez sur**

<https://www.marches.megalix.bretagne.bzh/>



Commune de Quéven

Projet de révision

du règlement local de publicité

### 1ER AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté municipal n° SU-2022-10 en date du 22 septembre 2022, M. le Maire de Quéven a ordonné l'ouverture d'une enquête publique relative à la révision du règlement local de publicité (RLP).

A cet effet, Mme Michèle Evard-Thomas a été désignée commissaire enquêteuse par le président du tribunal administratif de Rennes.

A l'issue de l'enquête publique et après avis de la commissaire enquêteuse, le conseil municipal de la commune de Quéven devra approuver par délibération la révision du règlement local de publicité.

L'enquête publique se déroulera à la mairie de Quéven, place Pierre-Quinio, pendant 18 jours consécutifs, du 9 septembre 2022 à 9 h 00 au 26 septembre 2022 à 17 h 00.

Le dossier d'enquête publique et les observations formulées seront tenus à la disposition du public aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, soit du lundi au vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 00.

Pendant la durée de l'enquête, chacun pourra consigner ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit à Mme la Commissaire-Enquêteuse à la mairie de Quéven (56530), place Pierre-Quinio.

Le dossier est également consultable sur le site internet de la commune [www.queven.com](http://www.queven.com).

Des observations pourront être formulées à l'adresse email suivante : [urbanisme@mairie-queven.fr](mailto:urbanisme@mairie-queven.fr)

Mme la Commissaire-Enquêteuse assurera une permanence en mairie les :

- vendredi 9 septembre 2022 de 9 h 00 à 12 h 00,

- lundi 26 août 2022 de 14 h 00 à 17 h 00.

Le rapport et les conclusions de la commissaire-enquêteuse seront transmis au responsable de l'autorité organisatrice de l'enquête dans le délai d'un mois à compter de l'expiration de l'enquête publique et tenus à la disposition du public à la mairie, aux heures et jours d'ouverture habituels et sur le site internet de la commune pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Toute demande d'information sera adressée à la mairie, place Pierre-Quinio, 56530 Quéven (renseignements au 02 97 80 14 14)



Mairie d'ARRADON

Modification n° 2 du PLU

### 2E AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

En application du Code de l'urbanisme du Code de l'environnement, et de l'arrêté municipal n° 2022-195 en date du 22 juin 2022, une enquête publique est ouverte du 22 août 2022 au 23 septembre 2022 inclus sur la commune d'Arradon.

Elle porte sur la procédure de modification du Plan local d'urbanisme (PLU), qui contient les points suivants :

- la création de six nouvelles OAP sectorielles,

- la modification de deux OAP sectorielles préexistantes,

- l'intégration de l'OAP thématique « qualité urbaine » établie par GMVA,

- la modification du zonage du terrain de sport de Saint-Jean-Baptiste,

- l'ouverture à l'urbanisation de la zone 2AU de Grand Pré,

- la modification du règlement écrit de la zone N12,

- la reprise du règlement écrit de la zone 1AUa, conçu dans le cadre de la DPMEC, afin de couvrir le secteur de Grand Pré.

Un exemplaire du dossier est déposé en mairie et tenu à disposition du public pendant toute la durée de l'enquête aux heures d'ouverture au public.

Le dossier est également disponible sous forme dématérialisée sur le site internet municipal : [www.arradon.com](http://www.arradon.com)

Le public peut transmettre ses contributions pendant toute la durée de l'enquête dans le registre disponible à la mairie :

- par courrier : 2, place de l'Église, 56610 Arradon,

- et par courriel à : [mairie@arradon.fr](mailto:mairie@arradon.fr)

La commissaire enquêteuse, Mme Mathilde Coussemacq, recevra les contributions du public aux dates et heures suivantes :

- mardi 23 août 2022 de 9 h 30 à 12 h 30,

- vendredi 9 septembre 2022 de 9 h 00 à 12 h 00,

- vendredi 23 septembre 2022 de 14 h 00 à 17 h 00.

Après l'enquête, le projet sera soumis au conseil municipal pour approbation, à la lumière du rapport et des conclusions motivées de la commissaire enquêteuse. L'ensemble de ces documents seront mis à disposition du public, sur le site internet et à l'accueil de la mairie.

## Le commissaire-priseur

En France, 440 commissaires-priseurs sont à votre disposition, répartis sur tout le territoire.

L'ordonnance du 2 novembre 1945 régit la profession. Certains des statuts et des attributions des commissaires-priseurs remontent à l'époque d'Henri II.

Après un examen comportant un volet juridique et un volet artistique, le commissaire-priseur est nommé par un arrêté du Ministère de la Justice et prête serment.

Le commissaire-priseur est un officier ministériel mandaté pour organiser et diriger les ventes publiques en France. Il est l'arbitre entre le vendeur et l'acheteur.

A travers les ventes publiques, le commissaire-priseur bénéficie d'une expérience quotidienne et sans cesse réactualisée du marché de l'Art.

Le commissaire-priseur ne peut se livrer à des actes de commerce. Il ne peut donc ni vendre, ni acheter pour son propre compte.

Le commissaire-priseur offre aux vendeurs et aux acheteurs une garantie trentenaire.

Le commissaire-priseur est également un conseiller et un arbitre pour les familles lors de partage.

# MARCHÉS PUBLICS : AUTANT DE PLATEFORME



## LACENTRALE

Vo

# 1 SEUL SITE POUR COLLECTER LES /